

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du jeudi 30 mars 2017</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 30 mars 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, Conseiller municipal.</p>	<p>He</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 07</p> <p>Votants : 09</p> <p>Délibération n°D_2017_03_30_09</p>	<p>Etaient présents : Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Maryline Derouet, M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons</p> <p>Absent excusé : M. Patrick Falcoz</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

Objet : Budget principal (nomenclature M14) - Approbation du compte administratif de l'exercice 2016

Hors de la présence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Monsieur Alain Cartier, conseiller municipal membre de la commission municipale « Finances », le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du budget principal (nomenclature M14) qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	DEFICIT DE CLOTURE
854 677.94 €	806 189.04 €	48 488.90 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT DE CLOTURE
278 709.34 €	453 665.08 €	174 955.74 €

RESTES A REALISER
0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 2 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 - Vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;
- 4 - Approuve le compte administratif du budget principal 2016.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 31/03/2017</p> <p>Et de la publication le : 31/03/2017</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2017</p> <p>Le Conseiller Municipal,</p> <p>Alain CARTIER</p>
--	---

